



VENTE ONLINE

PHILIPPE BOSSELER

à 6700 Arlon, Avenue de Mersch, 53
Tél. : 063/22.02.28 - Fax : 063/23.36.28
E-mail: philippe.bosseler@notaire.be
TVA : 0851.02.00.95

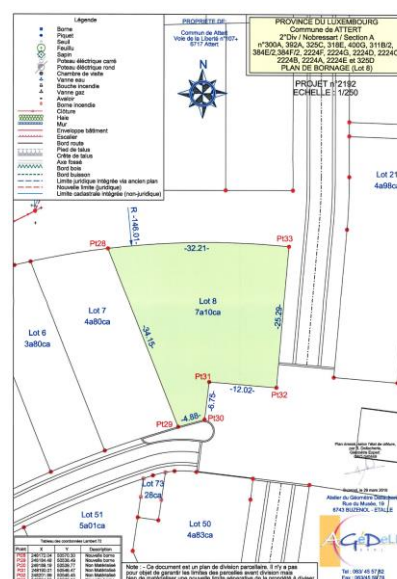
**LES ENCHÈRES NE POURRONT ÊTRE ÉMISES QU'EXCLUSIVEMENT ONLINE PAR
LE BIAIS DU SITE INTERNET SÉCURISÉ WWW.BIDDIT.BE**

Un terrain à bâtir étant le lot 8 du Lotissement communal d'Heinstert

LA MISE À PRIX POUR CE BIEN EST DE

62.000 €

L'ENCHÈRE MINIMUM POUR CE BIEN S'ÉLÈVE
À **1.000** EUROS



DONNEE CADASTRALE : COMMUNE D'ATTERT - DEUXIÈME DIVISION - NOBRESSART

Un terrain à bâtir sis à Heinstert, cadastré selon extrait récent de la matrice cadastrale, section A, numéro 2221H P0000

Terrain repris sous le lot HUIT (8) du plan de division établi par le bureau AGEDELL

CONTENANCE : 7a 10ca

DIVISION / LOTISSEMENT : Terrain situé dans le lotissement communal d'Heinstert

EQUIPEMENTS : En cours d'équipements (voirie, eau, électricité,...)

LE JOUR ET L'HEURE DU DÉBUT DES ENCHÈRES EST LE **13/10/2019 À 14H00**– LE
JOUR ET L'HEURE DE CLOTURE DES ENCHÈRES EST LE **21/10/2019 À 14H00**

SOUS RÉSERVE D'ÉVENTUELLES PROLONGATIONS, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9 DES CONDITIONS GÉNÉRALES, EN
RAISON DU SABLIER ET/OU D'UNE PANNE DE LA PLATEFORME D'ENCHÈRES.

CAHIER DES CHARGES ET RENSEIGNEMENTS EN L'ÉTUDE

**LE NOTAIRE ATTIRE L'ATTENTION DES ÉVENTUELS ADJUDICATAIRES QU'AUCUN PAIEMENT EN
ESPÈCES NE SERA ACCEPTÉ.**